

Démocratie et identités : jusqu'où doit s'étendre la tolérance ?

Décembre 2023

Domaines d'étude :

- La **laïcité**
- La **protection des démocraties**

Objet d'étude : Tolérance, liberté religieuse, laïcité

Structure :

- I. Religions et démocratie en France
- II. Des modèles qui ne sont pas universels
- III. Religions et démocratie dans le monde
- IV. Des solutions multiples
- V. Conclusion
- VI. Sources

Remarque préliminaire :

Cet article, bien qu'étudiant uniquement la question de la tolérance dans le domaine religieux, a pour ambition d'offrir une vision globale et nuancée de ce que devrait être la tolérance dans les démocraties, quel que soit le pays, quelle que soit l'époque, et quel que soit le domaine dont il est question. Il s'appuie pour cela, au maximum et dans la limite du possible, sur des sources diverses, dont les informations peuvent être jugées comme vérifiées et sûres. Attention toutefois car, en lisant cet article, vous risquez fortement d'y trouver des images qui ont 'choqué' la sensibilité de certaines personnes.

De plus en plus, des groupes, qu'ils soient organisés autour d'une religion, d'une croyance politique, ou d'une origine commune, revendiquent le droit d'exister et d'être considérés à niveau égal -si ce n'est plus- vis-à-vis du reste de la société : ils défendent leur 'identité'. On pourrait n'y voir là que des revendications légitimes, mais pourtant ces groupes vont parfois à l'encontre du principe démocratique, dans le sens qu'ils empêchent, au nom de valeurs démocratiques comme la liberté de penser ou l'antiracisme, le respect d'autrui et l'instauration d'un débat qui dépasse la binarité, limitante et radicalisante par nature. Quelles sont les différentes revendications religieuses actuellement ? Quel rapport, quelles relations existent-t-il entre les démocraties et ces identités ? Quelle serait la posture à adopter pour permettre le respect de tous et la stabilité démocratique ? En une question : jusqu'où doit s'étendre la tolérance ?

Religions et démocratie en France

En France, les termes de religion et de laïcité font désormais partie intégrante du débat public. Aujourd'hui, ils sont très souvent remis en question dans le milieu scolaire, comme le fait remarquer une étude de l'*Institut français de l'opinion publique* (Ifop) menée pour la *Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme* (Licra). Réalisée en janvier 2021, cette étude fait notamment ressortir le fait que "40 % des lycéens déclarent partager l'affirmation selon laquelle « les normes et règles édictées par votre religion sont plus importantes que les lois de la République »". L'Ifop insiste également sur des radicalités d'opinion qui diffèrent grandement entre croyances : ainsi, et alors que "dans la population française, [...] cette statistique n'est que de 23%", "là où seuls 33 % des étudiants catholiques se reconnaissent dans cette affirmation, les jeunes musulmans la partagent à 65 %". Une autre étude de l'Ifop de 2023, relayée notamment par *BFMTV*, indique en plus de cela que 78% des Français de confession musulmane considèrent "la laïcité telle qu'elle est appliquée aujourd'hui" comme "discriminatoire", témoignant d'un rapport difficile entre religion et laïcité en France. Ainsi, ces postures viennent mettre en opposition deux notions clés du rapport à la religion en France : la nécessité de la liberté d'opinion et d'expression d'une part, et de la laïcité d'autre part.

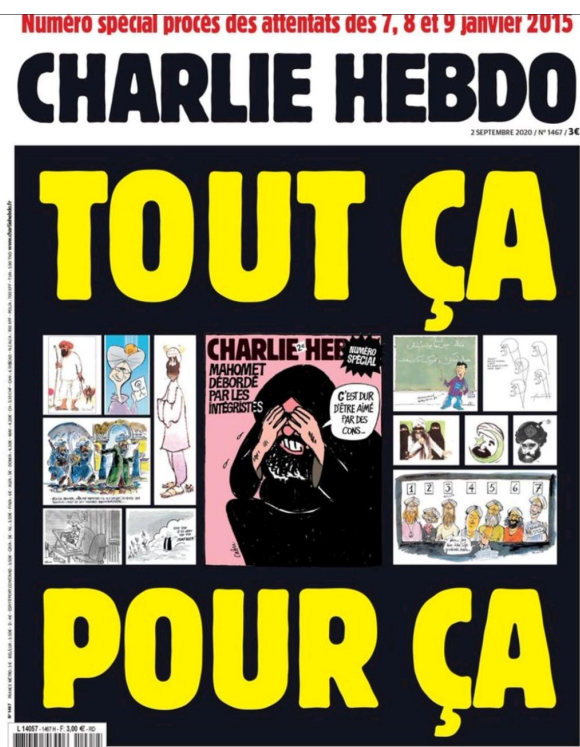
La liberté d'opinion, ou liberté de conscience, d'après le site du gouvernement français *Vie publique*, "assure à toute personne la liberté de penser comme elle l'entend". Elle "fait partie des droits fondamentaux consacrés dès 1789 dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen". Elle "se prolonge également avec la liberté d'association de de manifestation".

La liberté d'expression, inscrite à l'article 11 de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, "octroie à tout individu le droit d'exprimer ses opinions (sous la forme écrite, orale, audiovisuelle...) sans risquer d'être sanctionné". Elle "permet et conditionne l'exercice d'autres droits et libertés tels que la liberté d'opinion, de la presse, de manifestation ou le droit de grève".

La liberté d'opinion et la liberté d'expression renvoient donc à des notions très proches l'une de l'autre, et, *“dans les faits, il n'est pas possible de séparer liberté d'opinion et liberté d'expression”*.

La laïcité 'à la française', inscrite dans la *Constitution* de la Vème République, *“garantit la liberté de conscience, l'égalité de tous les citoyens quelle que soit leur croyance, la neutralité de l'Etat à l'égard des religions et le libre exercice des cultes”*. En France, la loi de 1905 sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat en est la *“clé de voûte”*. Il s'agit d'un *“concept en constante évolution”*, qui *“se nourrit [...] des transformations de la société et donne lieu à des interprétations diverses”*. *Vie publique* souligne également le fait qu'*“une conception identitaire valorise les ‘racines chrétiennes’ de la France, face à l'islam”*, faisant déjà apparaître de potentielles tensions. Le professeur de philosophie Eirick Prairat, dans une tribune au *Monde* publiée en octobre 2023, tient à préciser un principe fort de la laïcité : *“La laïcité, rappelons-le, n'interdit pas d'examiner le fait religieux, mais elle l'étudie comme tout fait civilisationnel porteur de sens, avec la lucidité philosophique et le détachement historique qui s'imposent, c'est-à-dire sans le moindre prosélytisme”*.

L'essentiel est de comprendre que le problème ne réside pas particulièrement dans l'opposition qui peut mécaniquement exister parfois entre laïcité et liberté d'opinion, mais bien plus dans la mise en place concrète, sur la place publique, d'actes et de revendications qui bafouent des principes essentiels de notre démocratie, car ne rentrant pas dans les moyens d'expression définis en amont. Un exemple en est l'attentat du journal satirique *Charlie Hebdo* du 7 janvier 2015 causant la mort de 12 personnes dont 8 journalistes, dont la seule motivation aurait été la publication d'une caricature du prophète musulman Mahomet, jugée *“offensante”*. C'est ici la seule perception des individus qui fit office de 'légitimation' d'un acte d'une violence inouïe, et non une décision de justice, qui elle aurait été légale. En reprenant les statistiques de 2021 de *l'Ifop*, on peut faire ressortir un problème de cohabitation des différentes opinions dans l'espace public : la hiérarchisation qui existe chez certains individus plaçant les *“lois de la République”* en dessous des *“normes et règles édictées par [la] religion”* mène au sentiment d'avoir une source de justification valable.



Cependant, un rapport du Sénat sur *“Les filières djihadistes”* publié en avril 2015 soulignera le fait que *“nombre de personnes qui se livrent à de tels actes ne connaissent que très peu les principes et les traditions de l’islam”*. Ainsi, comme le rappelle le journaliste Luc Chatel dans un article au *Monde* : *“Une lecture exclusivement confessionnelle des causes du terrorisme peut entraîner ce que François Thuillier, ancien officier des services français antiterroristes, et Emmanuel-Pierre Guittet, docteur en sciences politiques et chercheur associé à l’université de Cambridge (Angleterre), appellent « l’effet Allah Akbar » : « Voilà donc qu’il nous plaît de considérer le terroriste moderne en musulman. Cela semble convenir au plus grand nombre. Sans doute parce que cela fournit une explication et, ce faisant, cela rassure. »”*.

L’école, selon le professeur de philosophie Eirick Prairat dans une tribune au *Monde* publiée en octobre 2023, est un enjeu primordial dans la construction des individus et, plus généralement, de la société dans son ensemble, car *“au-delà de cette transmission qui entend élever la jeune génération à l’idée d’un monde commun, l’école vise à former des esprits critiques”*. Il est ainsi nécessaire, selon lui, de voir comme une *“priorité absolue”* la protection de l’institution ‘École’, ainsi que celle des professeurs, qui sont aujourd’hui, en sous-effectif, les représentants en première ligne de l’Éducation nationale, incessamment critiquée pour les décisions qu’elle prend. La réflexion d’E. Prairat prend pour fondations deux citations que Nicolas de Condorcet, *“le père de l’école républicaine”*, aurait prononcées : *“même sous la Constitution la plus libre, un peuple ignorant est esclave”*, et *“l’enthousiaste ignorant n’est plus un homme, c’est la plus terrible des bêtes féroces”*. En ce sens, l’école est nécessaire car elle *“travaille à affranchir les esprits en les libérant des dogmatismes et des prêts-à-penser idéologiques. D’où l’importance de la laïcité”*.

En pratique, la réalité s’avère un peu plus complexe, l’école apparaissant surtout comme un lieu de toutes les crispations. Ainsi, très récemment, le jeudi 7 décembre 2023, une professeure de français d’un collège des Yvelines s’est retrouvée diffamée, accusée de *“racisme”* et d’*“islamophobie”*. Son tort ? Avoir montré à ses élèves de 6ème le tableau *Diane et Actéon* de Giuseppe Cesari, sur lequel se trouvent notamment des femmes nues. Certains *“se sont sentis offusqués”*, ont dit être *“choqués”*, *“dérangés”*. Dans les commentaires sous la publication



du média *Brut*, le ton est en revanche quasi unanime : aucune faute ne vient de la professeure, et tous ‘s’offusquent’, pour ainsi dire, de la réaction des élèves, en insistant sur l’influence négative de la religion (ici, musulmane) sur la perception et sur la non-propension à la tolérance de la part d’enfants (“*Tout ça pour une peinture ?*”, “*A quel moment les jeunes sont-ils devenus si puritains ?*”, “*Imagine être tellement influencé par une religion que le corps féminin te choque*”). De nombreux professeurs de cet établissement ont, eux, dit “*craindre un autre [événement dramatique de la même ampleur que l’assassinat, le 16 octobre 2020, de] Samuel Paty*”, confirmant ainsi les propos d’E. Prairat. Tenant à exprimer une position sans ambiguïté de la République par rapport à ces incidents, le ministre de l’Education nationale Gabriel Attal a ainsi déclaré devant l’Assemblée nationale le mardi 12 décembre : “*Jamais je n’accepterai, à l’école de la République, qu’on refuse de regarder un tableau*”, insistant ainsi sur le fait que la République ne doit en aucun cas se plier à ce que lui dicterait une religion, quelle qu’elle soit.

<<>>

L’enseignement supérieur est, en comparaison, sous la juridiction d’autres règles et principes concernant les religions. En effet, comme le stipule l’article L. 141-6 du *Code de l’éducation* : « *Le service public de l’enseignement supérieur est laïque et indépendant de toute emprise politique, économique, religieuse ou idéologique : il tend à l’objectivité du savoir, il respecte la diversité des opinions* ». De cette logique découlent diverses régulations. Le média *L’Étudiant* explique ainsi dans un article publié en octobre 2022 que “*le principe de neutralité religieuse ne s’applique pas aux étudiants*”, bien que le port du voile intégral, par exemple, soit interdit depuis 2010, pour des raisons de “*respect de l’ordre public*”. Ainsi, “*les étudiants peuvent s’habiller comme ils le souhaitent dans la mesure où ils respectent un cadre de sécurité et de décence. C’est-à-dire qu’il est possible qu’on leur demande de retirer un vêtement religieux, comme un voile, « si son port peut leur faire courir un risque dans le cadre de séances de travaux pratiques ou pour l’exercice d’une activité physique »*”

Les lieux de l’enseignement supérieur sont donc, assez mécaniquement, sources de différentes revendications religieuses. Ainsi un rapport datant de 2013 du *Haut conseil à l’intégration* (HCI), relayé notamment par un article de Gaëtan Supertino d’*Europe1*, qui insiste sur le fait que “*« les problèmes [religieux] se sont banalisés »*” : “*selon le rapport, « certaines universités » font face, pour des raisons de religion, « à des demandes de dérogation pour justifier une absence, au port de signes d’appartenance religieuse, à des actes de prosélytisme, à la récusation de la mixité tant au niveau des étudiants que des enseignants, à la contestation du contenu des enseignements, à l’exigence de respect des interdits alimentaires, à l’octroi de lieux de culte ou de locaux de réunion à usage communautaire...»*”, qui entraînent “*« un malaise d’un nombre croissant d’enseignants »*”. En plus de provoquer une “*« montée de revendications identitaires et communautaristes, de fermeture, voire d’ostracisme, de refus de*

certains savoirs »", ces différentes revendications peuvent parfois être problématiques au regard de la loi car, comme le rappelle Daniel Verba, sociologue et référent laïcité de l'université Sorbonne Paris Nord, dans un article de *L'Etudiant*, « *les étudiants ne peuvent contester, pour des raisons religieuses, le contenu des enseignements, l'organisation des examens ou le calendrier universitaire* »".

Mais même parmi les défenseurs de la laïcité française, des critiques émergent, notamment quant à la manière d'appliquer cette laïcité. Ainsi, suite à la célébration de Hanoukka, une fête juive commémorant la réinauguration de l'autel des offrandes dans le Second Temple de Jérusalem, à l'Elysée le jeudi 7 décembre, le président du Conseil représentatif des institutions juives en France (Crif) s'est étonné de la politique d'Emmanuel Macron concernant la laïcité, une notion républicaine qui, comme nous l'avons vu précédemment, est aujourd'hui sujette à de nombreuses menaces et attaques. Relayé par différents médias tels que *Marianne* et *Le Point*, Yonathan Arfi a ainsi estimé sur *Sud Radio* que E. Macron «*affaiblit la laïcité*» : «*ce n'est pas l'endroit où allumer une bougie. J'ai été surpris*», insistant sur le fait que «*ce n'est pas traditionnellement le rôle d'une puissance publique d'accueillir une fête religieuse*». Le président du Crif, lui-même juif, fait ici ressortir un potentiel problème majeur : accorder des traitements de faveur envers une religion seulement, qui plus est dans une période de guerre entre Hamas et Israël, c'est prendre le risque d'aggraver la méfiance des croyants d'autres confessions dans le principe de laïcité, dans le sens que cela entraîne un sentiment de 'doubles standards' qui n'est que source de jalousie, de colère et d'intolérance. En somme, c'est prendre le risque de fragiliser la démocratie.

Enfin, dans une approche plus globale, les tensions autour du concept de laïcité se sont dévoilées encore une fois lors de la marche contre l'antisémitisme du dimanche 12 novembre 2023. Organisée à l'appel des présidents de l'Assemblée nationale (Yaël Braun-Pivet) et du Sénat (Gérard Larcher), elle est, selon Natacha Polony dans un article du média *Marianne* publié le 11 novembre 2023 (soit un jour avant la marche), avant tout un «*révélateur des fractures et du cynisme*», dans lequel il faut «*distinguer les questions légitimes qu'elle [la marche contre l'antisémitisme] pose et celles qui relèvent de l'instrumentalisation*». Elle appelle à une sortie des «*clivages, des récupérations et des mesquineries*» politiques,



qui ne font qu'abîmer une marche qui se voulait ouverte à *“tous ceux qui considèrent que l'antisémitisme n'est pas l'affaire des juifs mais de la République et de tout humaniste”*. Son analyse très fine montre comment *“la tolérance et l'antiracisme”* ont en réalité été des terreaux d'un antisémitisme et d'une extrême droite encore plus forts. En voici un large extrait : *“L'antisémitisme, dans une part de la culture arabo-musulmane, ne date pas du conflit israélo-palestinien (il est ancestral, comme dans le christianisme) mais il y puise une forme de justification. Or, comment ont réagi les pays européens face à cet antisémitisme qui s'exprimait sur leur sol ? En regardant ailleurs. En se gardant de le nommer. De sorte qu'ils évitaient également de le combattre par la culture, l'éducation, la réflexion. Par l'intégration, surtout. Au contraire, ils ont laissé prospérer le « eux et nous » au nom de la tolérance et de l'antiracisme. Et ce faisant, ils ont fait cadeau à l'extrême droite d'un nouveau pan du réel.”* Apparaît alors une question essentielle : un excès de tolérance peut-il être une mauvaise chose, aussi bien intentionné soit-il ? Cela rejoindrait en tout cas l'expression populaire qui dit que *“l'enfer est pavé de bonnes intentions”*.

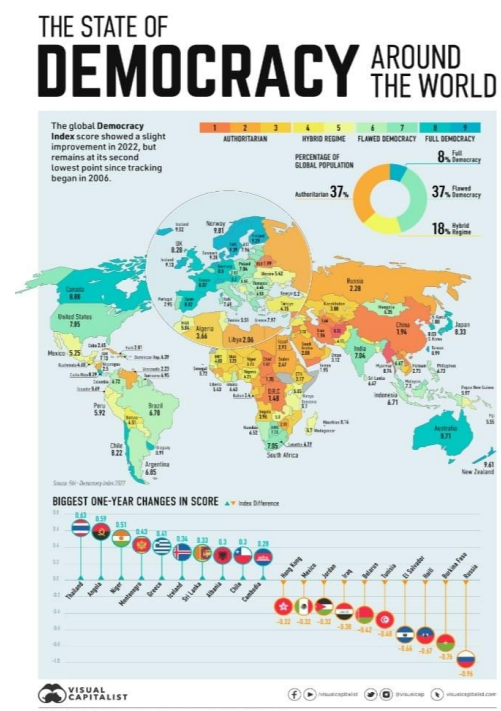
Des modèles qui ne sont pas universels

Avant d'aborder des exemples concrets des tensions religieuses à l'étranger, il semble primordial de préciser deux choses.

D'une part, le régime démocratique n'est en aucun cas la norme mondiale : en effet, le média *Geo* indique dans un article publié en juin 2023, réalisé à partir du Democracy Index de l'*Economist Intelligence Unit (EIU)* d'avril 2023, que *“seulement 8% de la population mondiale vit dans une « démocratie totale »”,* là où *“plus de la moitié des habitants de la planète vit dans un « régime autoritaire »”*. A titre indicatif, la France n'est qu'une *« démocratie imparfaite »*.

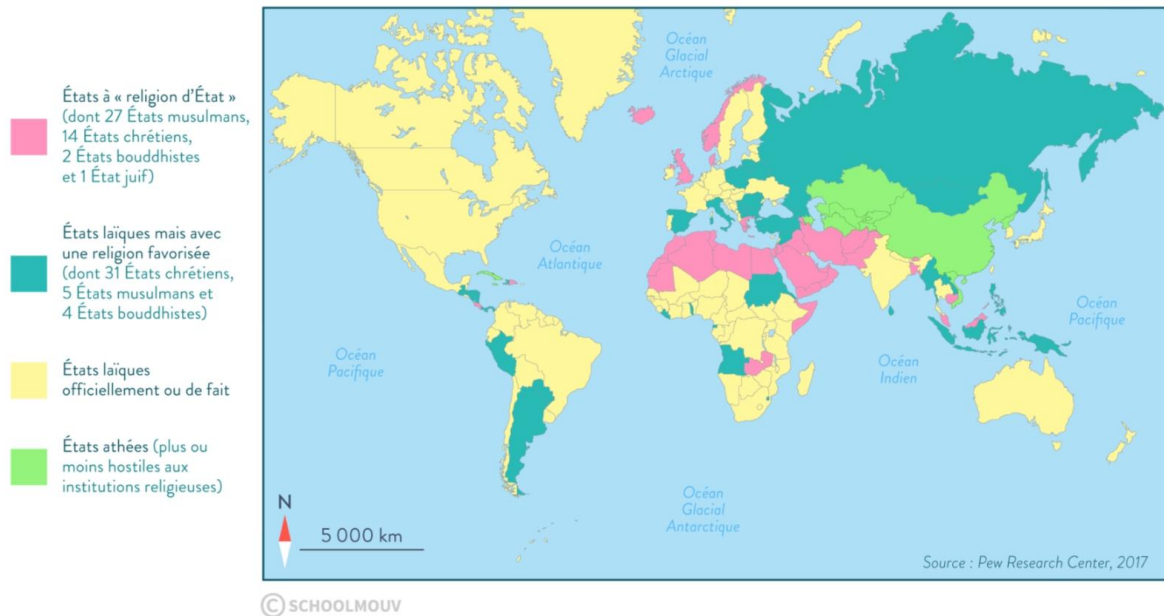
D'autre part, le principe de laïcité n'est pas partagé par l'intégralité des pays, loin de là. Il existe de nombreuses manières de catégoriser les relations entre Etats et religions, mais retenons cette partition en quatre :

- les Etats à religion d'Etat (autrement dit *“la législation de cet Etat se conforme aux préceptes de la religion en question”*, selon Wikipédia ; lorsque la religion d'Etat est la seule autorisée, il s'agit d'une théocratie) : le Maroc, le Danemark, la Grèce. L'Iran (théocratie)
- les Etats laïcs mais avec une religion favorisée : la Turquie (islam), l'Italie (catholicisme), le Laos (bouddhisme)



- les Etats laïcs, officiellement ou de fait : la France, les Etats-Unis (même si la “*religion civile*” est présente, notamment dans la formule ‘In God We Trust’)
- les Etats athées : souvent des pays actuellement ou anciennement communistes comme la Chine, la Corée du Nord et le Vietnam

Les États et la religion dans le monde



Religions et démocratie dans le monde

Au sein même de l'Europe, au Danemark, dont la religion d'Etat est l'Eglise évangélique-luthérienne, “*le parlement a adopté jeudi [7 décembre 2023] à une large majorité (94 voix contre 77) un projet de loi controversé sur l'interdiction des autodafés du Coran, en réponse aux pays musulmans mécontents des nombreux actes de profanation du livre saint commis dans le pays*” (près de 500 autodafés et drapeaux brûlés recensés), explique Slim Allagui dans un article du journal suisse *Le Temps* publié le jour-même. Cette décision, visant initialement un plus grand respect de toutes les religions, et finalement seulement de l'islam, est cependant vivement critiquée par l'opposition comme “*« une défaite pour [les] libertés »*” : la parlementaire Karin Liltorp du Parti des modérés dit ainsi “*appréhend[er] les conséquences négatives pour la liberté d'expression, un des piliers de [leur] démocratie, qui sort fragilisée par cette loi*”. Elle indique avoir “*appuyé sur le bouton « Ja »* [«



Oui »] *sans enthousiasme*”, simplement pour *“suivre les consignes du groupe parlementaire”*. En analysant ses mots, on peut ironiquement s’apercevoir que cela fait précisément ressortir ce qu’elle craint : la minorité, dans une position que l’on pourrait décrire de ‘victimaire’, utilise sa position pour imposer un respect inconditionnel, par la pitié et en faisant appel à une présumée ‘bien-pensance’. Il est néanmoins également important de préciser que, dans le même temps, *“la menace terroriste s’est intensifiée”* pour le Danemark, notamment pendant l’été 2023 lorsque, en Irak, *“des centaines de manifestants partisans de l’influent leader religieux, Moqtada Sadr, ont tenté fin juillet de marcher en direction de l’ambassade danoise à Bagdad”*, indique un article du Monde, également publié le 7 décembre 2023. Il raconte : *“Introduit fin août, le projet de loi a fait l’objet de modifications à la suite de critiques dénonçant des restrictions à la liberté d’expression et des difficultés de mise en œuvre. A l’origine, il devait notamment couvrir les profanations de tous les objets ayant une signification religieuse importante. Mais médias et associations y voyaient un retour du délit de blasphème, une disposition vieille de 334 ans qui sanctionnait les insultes publiques envers les religions, abrogé il y a six ans”*. Autrement dit, des considérations éthico-religieuses peuvent parfois être dirigées, voire biaisées selon la perception personnelle, par des pressions politiques, soit par la force brute, qui ne nécessite pas d’être fondée sur une réflexion construite et purement rationnelle : cela ne constituerait-il pas un risque majeur pour la liberté de penser à l’échelle mondiale ?

Sujet ravivé depuis le 7 octobre 2023 par la guerre entre Hamas et Israël, Le Temps développe, dans un article publié le 8 décembre, la problématique d’un *“antisémitisme endémique”* dans les universités américaines. Le Congrès américain a ainsi pris la décision d’ouvrir une enquête sur *“la gestion jugée problématique de l’antisémitisme sur les campus des universités de Harvard, de Pennsylvanie et du Massachusetts Institute of Technology [MIT]”*. Les représentants de ces dernières, *“sommés par des donateurs de condamner clairement des manifestations d’étudiants pro-palestiniens”*, ont ainsi, lors d’une audition au Capitole, *“assimilé les appels de la part de certains étudiants à l’« intifada » [...]*



à l’exhortation à un « génocide contre les juifs en Israël et dans le monde »”, et n’ont dans le même temps pas réussi à répondre “concrètement à la question de savoir si « appeler au génocide des juifs viole le code de conduite » de leurs universités”. Il apparaît alors, dans leur argumentaire, un phénomène de ‘doubles standards’ idéologiques, qui empêchent un

débat construit et entraîne *de facto* un profond sentiment d'injustice. En outre, on observe là encore qu'un biais s'effectue dans la réflexion : celle-ci, en raison du système de financement des universités américaines et de la place prépondérante qu'a le prestige de l'université pour son développement, est orientée par la volonté des donateurs et de leur capacité à faire pression économiquement sur l'université. Certains condamneront également une faiblesse éthique et un manque de morale, comme le font ressortir les membres de la commission chargée des questions d'éducation à la Chambre des représentants, qui ont estimé que "les réponses des présidentes d'universités face à ce qu'ils qualifient d'« antisémitisme endémique » sur les campus étaient « inacceptables »". Après coup, la présidente de Harvard, Claudine Gay, affirmera : "Certains ont confondu le droit à la libre expression avec l'idée que Harvard cautionnerait les appels à la violence contre les étudiants juifs. Je veux être claire: les appels à la violence ou au génocide contre la communauté juive, ou tout autre groupe ethnique ou religieux, sont ignobles". Chacun pourra avoir son avis quant à l'honnêteté de ce rétropédalage, mais toujours est-il que C. Gay permet d'apporter une nouvelle clé dans la question de la tolérance : elle doit s'accompagner d'un respect de l'autre, quel qu'il soit, et ce respect se doit d'être mutuel.

Un dernier exemple, moins récent mais peut-être plus parlant, nous vient du Liban. Le journal *Courrier international* présente ainsi en quoi la "violence islamiste" est "une menace pour la démocratie occidentale", à partir de l'analyse du quotidien libanais *Al-Mondo* publié en octobre 2020, directement après l'assassinat de Samuel Paty. Si l'on relie ici l'actualité libanaise à cet événement ayant pris place sur le sol français, c'est parce qu'il y a, entre les deux, un lien direct de cause à effet : la décapitation du professeur d'histoire-géographie par un islamiste tchétchène a été suivie, au Liban, d'une vague de soutien sur les réseaux sociaux. Beaucoup affirmaient ainsi sur Twitter qu'il ne fallait pas "provoquer", certains font même appel à l'Histoire pour justifier l'acte, en le décrivant comme une "réponse « logique » aux « crimes historiques des Chrétiens » à l'encontre des pays musulmans". D'autres encore estiment qu'il "ne fallait pas « bafouer [leurs] symboles » ou s'en prendre à « [leurs] fondamentaux »". Pourtant, dans les faits, le professeur n'a fait que son devoir de professeur et n'a rien fait pour provoquer ce déferlement de haine : il a seulement, lors d'un cours qui portait, assez tragiquement, sur la liberté d'expression et la laïcité, montré des caricatures, de la religion musulmane certes, mais aussi chrétienne. Ainsi, comme



l'explique une analyse de cet article : *“Cela prouve à nouveau que le monde musulman n’arrive plus à cohabiter avec le monde non-musulman. Ce qui a été attaqué à Conflans-Sainte-Honorine, ce n’est pas seulement l’institution scolaire qui est un des socles de la laïcité. C’est la liberté d’expression. La violence islamiste ne constitue plus seulement un obstacle à la démocratie au Moyen-Orient. Elle pose désormais une menace pour la démocratie occidentale”*. On retrouve, en creux de cette déclaration, notre question de la tolérance : que faire si une religion, ou plus généralement un groupe, s’oppose à la volonté commune de tolérance et de respect ? Que faire si un groupe est intolérant à l’existence de tous les autres ? Comment gérer cette cohabitation ? Y a-t-il alors même, pour les autres groupes, un devoir de cohabitation ? Ou alors cela nécessite-t-il au contraire une intolérance à l’intolérance ?

Enfin, comme le rappelle Gaëlle Paty, sœur du professeur, dans un article de *La Croix* d’octobre 2021, il semble essentiel de préciser, pour terminer cette tragique histoire, que : *“Samuel Paty n’était pas croyant, mais il voulait comprendre la foi des autres”*.

Des solutions multiples

La question qui se pose est celle des solutions : comment faire vivre la pluralité essentielle à la démocratie sans pour autant qu’elle exclue, dans un sens comme dans l’autre ? Il existe en ce domaine plusieurs écoles de pensée, étudiant chacune un domaine et proposant chacune une façon différente de faire.

La députée d’EELV (Europe Ecologie - Les Verts) Sandrine Rousseau insiste, dans une tribune au *Monde* publiée le 6 décembre, sur la nécessité d’honnêteté historique et intellectuelle : *“la voix de la France se doit d’être claire et sans ambiguïté”*. Alors dans un contexte de tensions mondial autour de la situation israélo-palestinienne, elle explique ses inquiétudes quant aux conséquences du conflit sur la démocratie en France : *“Aujourd’hui, juifs comme musulmans ont peur des effets de ce qui se produit au Proche-Orient sur leurs vies et leur sécurité en France. Si nous laissons cette peur s’installer, nous courons à la catastrophe politique que serait la possibilité offerte à des groupuscules*



d’extrême droite de faire régner l’ordre”. Elle informe ainsi sur les instrumentalisations politiques du fait religieux, à droite certes, mais aussi à gauche : elle déclare en ce sens que *“la gauche, elle aussi, doit avoir des mots sans détour”* et doit reconnaître que *“oui, l’islamisme radical aujourd’hui ravive un antisémitisme violent”*. Ainsi, ces idées, à savoir la nécessité de

recontextualisation et de vérité (ici historique et politique), bien que développées ici pour un contexte spécifique, sont essentielles dans la construction de la tolérance, et apportent un début de réponse à la très épineuse question de la tolérance.

Dans les écoles, après l'échec effectif de l'obligation d'afficher la charte de la laïcité du 6 septembre 2013, on tente aujourd'hui de nouvelles approches. Dans un article de *FranceInfo* publié le 11 décembre 2023, la journaliste Noémie Bonnin de *Radio France* explique ainsi le contenu de "*l'expérimentation sur l'uniforme*" "*souhaitée par le ministère de l'Éducation nationale*" qui se déroulera à partir de la rentrée de septembre 2024, "*voire dès le printemps pour les collectivités les plus motivées*". Il sera donné à chaque famille des établissements participants un kit composé des différents

vêtements de l'uniforme, avec du rechange, financé "*à moitié par l'Etat, à moitié par la mairie, le département ou la région volontaire*".

D'après un article du *Monde*, également publié le 11 décembre 2023, le "*guide envoyé aux collectivités volontaires*" indique que l'uniforme a pour objectif premier de "*renforcer la*



cohésion entre élèves et [d'] améliorer le climat scolaire »”, car il est, selon le ministère, “*un moyen de valoriser l'image de l'école et de l'établissement en créant un sentiment d'appartenance et d'unité entre les élèves »*”. Le ministère, pour lequel “*l'uniforme évite « toutes formes d'inégalités et de prosélytisme »*”, espère donc entre autres résoudre le problème d'intolérance religieuse à l'école par une suppression, au sein de l'école, de toute forme d'altérité vestimentaire. Car c'est bien de cela dont il est question : une uniformisation de tous pour éviter tout remous. Cette solution permet-elle pour autant de cultiver la propension à la tolérance des élèves ? Leur permet-elle au moins de se construire en tant qu'individus complexes ? Cela serait en tout cas contraire à la thèse développée par le Réseau Canopé de “*L'altérité pour penser l'identité*” : “*La constitution d'une identité passe nécessairement par la rencontre avec d'autres que soi. C'est seulement dans la confrontation, directe ou indirecte, qu'il est possible d'identifier des individus, des réseaux d'individus et de se positionner par rapport à ces derniers*”.

Le philosophe de l'éducation Eirick Prairat, déjà mentionné à plusieurs reprises dans cet article, insiste pour sa part, dans une tribune au *Monde* publiée le 10 septembre 2019, sur l'importance de la transition “*de l'école « inclusive » à l'école « hospitalière »*”. Il développe notamment deux éléments qui rendent cette “*hospitalité scolaire*” essentielle à la démocratie et à la tolérance. D'une

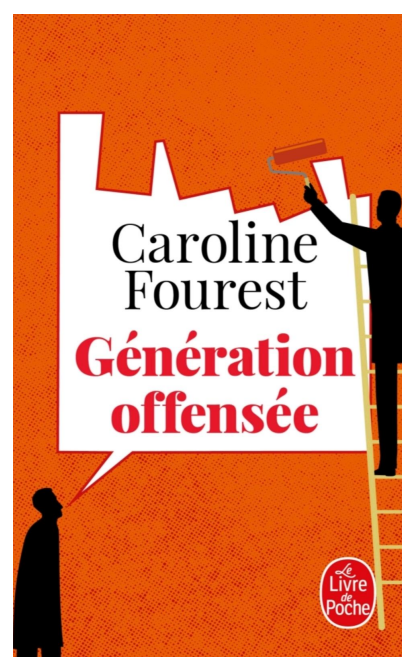


part, il affirme que *“l’hospitalité précède l’avènement démocratique car elle est consubstantielle à l’idée même d’école”*, c’est-à-dire, en des termes plus accessibles, que l’école était déjà empreinte d’hospitalité avant même que les démocraties se développent. D’autre part, il fait appel aux paroles de l’historien et sociologue britannique Theodore Zeldin, qui écrivait : *“L’hospitalité [...] est non seulement un processus par lequel des étrangers sont*

transformés en amis, mais, bien plus, la qualité grâce à laquelle des idées peu familières peuvent traverser les frontières des idées reçues”. Autrement dit, l’école serait, dans sa fonction hospitalière d’accueil de toutes et tous, un lieu de *“pluralité”* et d’*“altérité”*, qui permet ainsi la construction d’individus dotés d’*“ouverture d’esprit”* et d’une propension accrue à la tolérance de l’autre.

Cette position défendue par E. Prairat, quoique plus théorique et moins fonction des conditions pratiques de la réalité du terrain, s’oppose à celle du ministère de l’Education nationale, et est davantage orientée sur l’enjeu de tolérance et de stabilité démocratique sur le long terme, contrairement à la politique de G. Attal qui vise dans un premier temps à répondre rapidement à des problématiques actuelles qui touchent de nombreux établissements. Comme le dirait *L’esprit critique*, compte de rhétorique sur Instagram et Youtube, *“la vérité est peut-être entre les deux”*.

Une dernière solution à cette question de la tolérance est celle portée par des personnalités comme Caroline Fourest, journaliste au *Monde*, essayiste et réalisatrice française. Dans son livre *“Génération offensée - De la police de la culture à la police de la pensée”*, publié en 2020 aux Éditions Grasset et disponible en format livre de poche, elle dénonce tous ces *“petits lynchages ordinaires, qui finissent par envahir notre intimité, assigner nos identités, et censurer nos échanges démocratiques”* et cette tendance *“victimaire”* qu’ont certains groupes (ici davantage ethniques et culturels que religieux, mais le fond reste le même) et qui ferme tout débat. Elle y critique notamment la notion particulièrement développée outre-Atlantique d’*« appropriation culturelle »*, qui est bien souvent exploitée comme un moyen pervers d’empêcher toute mixité



culturelle, et qu'elle présente, à juste titre, comme *"le nouveau blasphème"*. C. Fourest oppose à ces *"égalitarismes individualistes"* au contraire la vision d'un *"égalitarisme universaliste"*, qui se veut riche de nuance, de respect de tous, de tolérance réciproque, et, *in fine*, de démocratie.

C'est également l'idée que développe l'ex-président américain Barack Obama dans son message de remise de diplômes à l'adresse des élèves de la Classe de 2020, dont voici l'extrait en anglais puis en français :

"Build a community. No one does big things by themselves. Right now, when people are scared, it's easy to be cynical and say 'Let me just look out for myself, or my family, or people who look or think or pray like me'. But if we're gonna get through these difficult times, if we're gonna create a world where everybody has the opportunity to find a job and afford college, if we're gonna save the environment, and defeat future pandemics, then we're gonna have to do it together. So be alive to one another's struggles. Stand up for one another's rights. Leave behind all the old ways of thinking that divide us - sexism, racial prejudice, status, greed - and set the world on a different path"

"Créez une communauté. Personne ne fait de grandes choses tout seul. En ce moment, lorsque les gens ont peur, il est facile d'être cynique et de se dire : "Je vais m'occuper de moi, de ma famille ou des gens qui me ressemblent, qui pensent ou qui prient comme moi". Mais si nous voulons traverser ces temps difficiles, si nous voulons créer un monde où chacun aura la possibilité de trouver un emploi et de s'inscrire à l'université, si nous voulons sauver l'environnement et vaincre les futures pandémies, nous devons le faire ensemble. Soyez donc attentifs aux luttes des uns et des autres. Défendez les droits de chacun. Abandonnez toutes les vieilles façons de penser qui nous divisent - sexisme, préjugés raciaux, statut, cupidité - et engagez le monde sur une voie différente"

Ces mots inspirants appellent ainsi à la création d'une *"communauté"* oui, mais à une communauté de tous, dans laquelle tous sont conscients des autres et leur portent du respect, voire les aident dans leurs luttes. B. Obama insiste sur la nécessité de cette unité pour faire face à des défis qui dépassent les 'simples' individus : sa vision universaliste est aussi un moyen de protéger la démocratie dans le sens qu'elle permet une meilleure résistance aux menaces et aux crises, actuelles comme à venir.



Conclusion

La vie en groupe, et plus encore la vie en démocratie, impose ainsi deux notions qui s'opposent de prime abord, mais pour lesquelles il est essentiel de coexister. D'un côté, la nécessité de pluralité et de reconnaissance de chaque individu pour des facultés, une histoire, une religion - en bref, une identité qui lui est propre. Et de l'autre, la nécessité toute aussi importante d'unité et de cohésion de tous, qui est fondamentale à la stabilité du régime démocratique. Que ce soit pour les religions, comme traitées dans cet article, aussi bien que pour les cultures, les ethnies ou encore les plus récentes revendications sexuelles, l'essentiel est donc de trouver un juste milieu, en permettant à chaque individu de faire valoir ses droits d'égalité, de justice et de reconnaissance, sans pour autant tomber dans une posture victimaire et intolérante qui divise la société de façon binaire et qui exclut à la fois altérité et nuance. Ainsi les mots de...

... **Eirick Prairat** : *“Les exigences d'une pensée libre et affranchie ne demandent pas de nier les confessions et les préférences particulières, elle requiert la capacité à les relativiser pour ne pas sombrer dans l'intolérance et le fanatisme”*

... **Fiodor Dostoïevski** : *“La tolérance atteindra un tel niveau que les personnes intelligentes seront interdites de toute réflexion pour ne pas offenser les imbéciles”*

... et le paradoxe de la tolérance de **Karl Popper** : *“pour maintenir une société tolérante, la société doit être intolérante à l'intolérance”*

Sources (par ordre d'apparition)

- <https://www.marianne.net/societe/education/selon-lifop-65-des-lyceens-musulmans-place-nt-lislam-au-dessus-des-lois-de-la-republique>
- https://www.bfmtv.com/societe/une-etude-de-l-ifop-revele-que-78-des-francais-de-confession-musulmane-pensent-que-la-laicite-est-discriminatoire_VN-202312080494.html
- <https://www.vie-publique.fr/fiches/23871-quest-ce-que-la-liberte-dopinion>
- <https://www.vie-publique.fr/fiches/291568-quest-ce-que-la-liberte-dexpression>
- <https://www.vie-publique.fr/fiches/276820-quelle-est-la-definition-de-la-laicite>
- https://www.lemonde.fr/idees/article/2023/10/18/eirick-prairat-professeur-de-philosophie-l-ecole-travaille-a-affranchir-les-esprits-en-les-liberant-des-prets-a-penser-ideologiques-d-ou-l-importance-de-la-laicite_6195183_3232.html
- https://www.lemonde.fr/attaque-contre-charlie-hebdo/article/2015/01/08/ce-que-l-on-sait-sur-l-attentat-contre-charlie-hebdo_4551235_4550668.html
- <https://www.senat.fr/rap/r14-388/r14-3882.html>
- https://www.lemonde.fr/le-monde-des-religions/article/2020/08/31/proces-des-attentats-de-janvier-2015-pourquoi-il-ne-faut-pas-surevaluer-les-motivations-religieuses-des-terroristes_6050468_6038514.html
- Compte Instagram du média Brut - @brutofficiel
- https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2015/12/avis_laicite_et_gestion_du_fait_religieux_dans_lenseignement_superieur_public_definitif.pdf
- <https://www.letudiant.fr/etudes/laicite-quelles-regles-en-vigueur-dans-l-enseignement-superieur.html#:~:text=Les%20v%C3%AAtements%20religieux%20sont%20autoris%C3%A9s%20%C3%A0%20l'universit%C3%A9&text=C'est%2D%C3%A0%2Ddire,d'une%20activit%C3%A9%20physique%22>
- <https://www.europe1.fr/societe/La-laicite-est-elle-menacee-a-l-universite-581456>
- <https://www.marianne.net/societe/laicite-et-religions/hanouka-a-l-elysee-le-president-du-crif-estime-que-macron-affaiblit-la-laicite>
- https://www.lepoint.fr/politique/polemique-apres-que-macron-a-celebre-hanouka-a-l-elysee-le-crif-evoque-une-erreur-08-12-2023-2546259_20.php
- <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/l-edito-politique/l-edito-politique-du-vendredi-08-decembre-2023-3107108>
- <https://www.marianne.net/agora/les-signatures-de-marianne/marche-contre-lantisemitisme-le-cynisme-et-la-lachete-avant-le-chaos>
- <https://www.geo.fr/geopolitique/carte-seulement-8-de-la-population-mondiale-vit-dans-une-democratie-totale-215186>
- <https://www.kartable.fr/ressources/geopolitique/cours/introduction-les-relations-entre-etats-et-relations/52022>
- <https://www.letemps.ch/monde/europe/le-danemark-vote-une-loi-controversee-sur-l-auto-dafe-du-coran>
- https://www.lemonde.fr/international/article/2023/12/07/le-danemark-adopte-une-loi-intendant-les-autodafes-du-coran_6204474_3210.html

- <https://www.letemps.ch/monde/antisemitisme-endemique-sur-les-campus-americains-harvard-et-d-autres-prestigieuses-universites-sous-le-coup-d-une-enquete-du-congres>
- <https://www.courrierinternational.com/article/vu-du-liban-la-violence-islamiste-une-menace-pour-la-democratie-occidentale>
- <https://www.la-croix.com/France/Samuel-Paty-netait-pas-croyant-voulait-comprendre-foi-autres-2021-10-10-1201179792>
- https://www.lemonde.fr/idees/article/2023/12/06/sandrine-rousseau-la-voix-de-la-france-se-doit-d-etre-claire-et-sans-ambiguite-sur-sa-propre-histoire-comme-sur-la-situation-israelo-palestinienne_6204146_3232.html
- https://www.francetvinfo.fr/societe/education/info-franceinfo-uniforme-a-l-ecole-tenue-prix-duree-on-vous-devoile-le-contenu-de-l-experimentation-souhaitee-par-le-ministere-de-l-education-nationale_6234792.html
- https://www.lemonde.fr/societe/article/2023/12/11/uniforme-a-l-ecole-le-ministere-de-l-education-precise-les-contours-de-l-experimentation_6205235_3224.html
- <https://www.reseau-canope.fr/eduquer-contre-le-racisme-et-lantisemitisme/identite-et-alterite.html>
- https://www.lemonde.fr/education/article/2019/09/10/de-l-ecole-inclusive-a-l-ecole-hospitaliere_5508433_1473685.html
- Compte Instagram de L'esprit critique - @lesprit.critique
- "Génération offensée - De la police de la culture à la police de la pensée", Caroline Fourest, 2020, éditions Grasset et Livre de poche, ISBN : 978-2246820185
- https://youtu.be/H8Ego3_43lQ?si=W8yzvAsZrVuD8JRt